

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2008
PROCES VERBAL DE SEANCE**



Date de Convocation : le 7 avril 2008

Etaient présents :

Bernard Bérail
Michelle Juin Pensec
Yves Cadas
Serge Paris
Nicole Vidal
Jean Jacques Martinez
Sandrine Gilles
Moïse Valério
Marie Thérèse Grillou
Daniel Dotto
Guy Guiraud
Nathalie Fabre
Philippe Rouzoul
Carmen Arnaubis
Patrick Barranger
Marie Massard
Angélique Bernadac
Hélène Martinez
Guy Bonnafous
Jean Lavaud
Nicole Peybernard

Etaient excusés :

Muriel Molina	pouvoir à Serge Paris
Laurie Roqueplan	pouvoir à Bernard Bérail
Jean Noël Lasserre	pouvoir à Yves Cadas
Jean Masi	pouvoir à Michelle Juin Pensec
Nadine Cascino	pouvoir à Jean Lavaud

Etaient absents :

Jean Louis Bruno

Quorum :

Nombre de conseillers :	En exercice :	27
	Présents :	21
	Procurations :	5
	Votants :	26

Yves Cadas est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Question Orales

NEANT

Adoption du Procès verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2008

M. J. Lavaud, en qualité de secrétaire de séance, aurait souhaité participer à la rédaction du procès verbal du conseil municipal du 29 mars 2008.

• VOTE :	POUR : Unanimité
	CONTRE :
	ABSTENTIONS :

Décisions du Maire compétences déléguées

Décision n°08.03.01 : Choix d'un avocat pour la défense de la commune dans le cadre de la contestation électorale déposée par M. BRUNO

Décision n°08.04.01 : Avenant n°1 au contrat de service d'entretien des installations de chauffage.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2008

Monsieur le Maire présente les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2008.

LES OBJECTIFS DU D.O.B

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée quant à l'évolution de la situation financière de la commune.

LES OBLIGATIONS DU D.O.B

- La tenue du D.O.B est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.
- Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité.
- Le D.O.B doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.
- Il n'a aucun caractère décisionnel** mais sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

I - LES GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2008

1- La loi de finances et les collectivités locales

A) L'institution du contrat de stabilité

Le contrat de croissance et de solidarité est remplacé par le **contrat de stabilité**.

Ce nouveau contrat prévoit une indexation de l'enveloppe des principales dotations de l'État aux collectivités locales sur la seule inflation prévisionnelle pour l'année 2008 (+ 1,6 %). L'enveloppe dite normée s'élève ainsi à 46,6 milliards d'euros en 2008

B) La DGF progresse de LFI à LFI de 2,08 %

En 2008, les modalités d'indexation de la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** restent inchangées. Le taux d'indexation correspond à l'inflation prévisionnelle (+ 1,6 % en 2008) augmentée de 50 % de la croissance en volume du PIB de l'année n-1 (+ 2,25 % en 2007), soit un index de **+ 2,725 % [1,6 % + (50 % x 2,25 %)]**.

Le montant de DGF progresse de 2,08 % en 2008. Le montant de DGF à répartir s'élève à 40,056 milliards d'euros en 2008.

C) La progression des autres dotations inscrites dans le contrat de stabilité, hors variable d'ajustement

- **La dotation spéciale instituteurs (DSI)** et **la dotation élu local** suivent la progression de la DGF (+ 2,08 %). Le montant prélevé sur les recettes de l'État en 2008 au titre de la DSI s'élève à 5,2 millions d'euros et est complété par le reliquat de l'année 2006 (47,3 millions d'euros) affecté en 2008 à la DSI (article 15 du PLF).

- **Les dotations de transfert de compétences** -dotation générale de décentralisation (DGD), DGD Corse, DGD formation professionnelle- sont également indexées sur l'évolution de la DGF (+ 2,08 %).
- **Les dotations d'équipement** (dotation globale d'équipement des communes et des départements, dotation régionale d'équipement scolaire et dotation départementale d'équipement des collèges) sont indexées sur l'évolution de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques, soit + 2,6 %.

D) L'élargissement du périmètre de la variable d'ajustement de l'enveloppe normée (article 12 du PLF)

La variable d'ajustement de l'enveloppe normée, constituée en 2007 de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) hors réduction pour création d'établissements (RCE), s'élèverait ainsi à 1,6 milliard d'euros en 2008, après 2,0 milliards d'euros en 2007 (à champ 2008), et connaîtrait une baisse de 21,87 %.

E) La réforme de la DRES et de la DDEC (article 17 du PLF)

Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit de réformer la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) :

- en inscrivant la DDEC et la DRES en prélèvement sur recettes et non plus en dépenses de la mission « relations avec les collectivités territoriales » ;
- en cristallisant la part de chaque collectivité au sein du montant total de la dotation :

F) La progression des dotations hors contrat de stabilité

Les autres concours financiers de l'État aux collectivités locales, essentiellement **le fonds de compensation pour la TVA** (5,2 milliards d'euros, + 10,21 % de LFI à LFI) et **le produit des amendes de police** (680 millions d'euros, + 0 %), dotés d'une logique spécifique, sont maintenus hors de l'enveloppe normée.

La dotation de développement rural (DDR) serait d'un montant de 131 millions d'euros.

Les subventions de fonctionnement et d'équipement sur les différentes missions du budget général au profit des collectivités locales sont provisoirement évaluées à 1,4 milliard d'euros en 2008.

Les compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale s'établissent en 2008 à 1,8 milliard d'euros.

Enfin, **le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)** est à nouveau doté de 500 millions d'euros en 2008.

G) La forte hausse des dégrèvements

Les dégrèvements inscrits dans le projet de loi de finances pour 2008 s'élèvent à **16 milliards d'euros**, en hausse de 13,8 % par rapport aux montants inscrits dans la loi de finances initiale pour 2007.

H) Un effort financier de l'État de 72,5 milliards d'euros en 2008

Au global, **l'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales** inscrit dans le projet de loi de finances pour 2008 s'élève à **72,5 milliards d'euros, en hausse de 3,4 %** par rapport à la loi de finances pour 2007.

2 - Les autres mesures du PLF

A) La compensation des transferts de compétences

Les articles 13 et 14 du projet de loi de finances pour 2008 définissent les compensations financières versées en 2008 aux régions et aux départements en contrepartie des compétences transférées au titre de la loi « Libertés et responsabilités locales ». **Elles ne concernent pas les communes.**

B) Répartition du produit des amendes des radars automatiques (article 16 du PLF)

Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit une nouvelle répartition du produit des amendes des radars automatiques :

- **la part affectée au compte d'affectation spéciale « contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route » est accrue**
- **les règles de détermination du montant attribué aux communes et groupements sont modifiées :** 100 millions d'euros ;
- **une part affectée aux départements est créée :** 30 millions d'euros ;
- **la part revenant à l'Agence de Financement des Infrastructures de transport en France (AFITF) constitue désormais le solde** (évalué à 226 millions d'euros).

C) Création d'un fonds de solidarité en faveur des collectivités de métropole touchées par des catastrophes naturelles (article 48 du PLF)

Le projet de loi de finances pour 2008 prévoit l'institution d'un fonds de solidarité en faveur des communes de métropole et de leurs groupements ainsi que des départements de métropole afin de contribuer à la réparation des dégâts causés à leurs biens par des événements climatiques ou géologiques graves.

Ce fonds serait doté de 20 millions d'euros par an. Les règles relatives à la nature et au montant des dégâts éligibles aux aides du fonds, aux critères d'attribution de ces aides ainsi qu'aux différents taux de subvention applicables, seront fixées par un décret en Conseil d'État.

Pas de mesure fiscale dans le PLF 2008 mais des modifications votées en 2007

Le projet de loi de finances pour 2008 ne prévoit pas de mesure ayant pour objet une modification de la fiscalité locale.

Les dispositions concernant la fiscalité locale ont été adoptées dans le cadre de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) du 21 août 2007 :

- **abaissement du taux de plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu fiscal de référence**
- **suppression de la « refacturation » aux collectivités locales d'une partie du coût du bouclier fiscal.**

3 – L'équilibre du projet de loi de finances pour 2008

1) Dépenses du budget général 2008

Les dépenses nettes du budget général s'élèvent, à 271,8 milliards d'euros et progressent par rapport à la LFI 2007 (structure 2008) de 1,9 %. La hausse des dépenses, + 4,9 milliards d'euros, est principalement affectée à la mission « recherche et enseignement supérieur » (+ 2,0 milliards d'euros) et à la mission « engagements financiers de l'État » (+ 1,6 milliard d'euros).

2) Recettes du budget général

Les recettes totales nettes de budget général s'élèvent à 230,6 milliards d'euros pour 2008, en hausse de 2,1 milliards d'euros par rapport à la prévision d'exécution de la LFI pour 2007.

3) La norme d'évolution des dépenses

Le total des dépenses nettes du budget général et des prélèvements sur recettes (avant modification de périmètre), 340,5 milliards d'euros en 2008, progresse comme l'inflation, soit + 1,6 % et connaît donc une stabilisation en volume.

4) Solde budgétaire de l'État

Le déficit budgétaire prévisionnel de l'État s'établit à 41,7 milliards d'euros en 2008 (- 2,2 % du PIB), soit une légère amélioration par rapport à la prévision inscrite en LFI 2007 (+ 0,3 milliard d'euros) mais une sensible dégradation (- 3,4 milliards d'euros) par rapport à la prévision révisée du déficit pour l'année 2007.

Les principaux axes d'action du gouvernement intéressant le secteur local

La mission « relations avec les collectivités territoriales », d'un montant de 2,2 milliards d'euros en 2008, présente les moyens alloués aux collectivités locales par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales, pour compenser les transferts de compétences, soutenir l'investissement et renforcer la péréquation. Les crédits ouverts concernent principalement la dotation générale de décentralisation, la dotation globale d'équipement et la dotation de développement rural. Les dotations régionale et départementale d'équipement scolaire ne font plus partie de la mission mais sont intégrées dans les prélèvements sur recettes.

II – LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

1 – Les 3 axes de développement du Muretain

- ❖ **Participer au développement de l'aire urbaine toulousaine**
- ❖ **Accueillir les habitants et répondre à leurs demandes**
- ❖ **Qualifier et mailler le territoire**

2 – Le cadre budgétaire Communautaire

Il est fortement pénalisé par la loi de finances 2008 en ce que celle-ci tend à freiner la progression des dotations de l'Etat en direction des EPCI à TPU.

Par ailleurs, alors que les valeurs de points augmentent de 2.2%, la DGF de la CAM connaîtra une diminution en 2008 principalement du fait de sa perte de taxe professionnelle en 2007 qui va impacter l'écart du potentiel fiscal de la CAM mais qui va réduire le coefficient d'intégration fiscale de -1.92%.

Entre 2004 et 2007, la CAM a réalisé son développement dans des conditions financières correctes qui mériteront d'être consolidées afin de reconstituer les marges de manœuvres nécessaires à la poursuite de son développement.

En K €	2004	2005	2006	2007	2008
Produits de fonctionnement	35 614	39 274	42 851	43 565	44 688
Charge de fonctionnement	32 925	37 360	38 884	40 850	43 836
Excédent brut	2 689	1 914	3 967	2 715	852
Prod except	6	559	793	140	121
Ch. exceptionnelles	39	9	32	98	20
Epargne de gestion	2 656	2 464	4 728	2 757	953
Annuité de la dette	528	659	594	655	953
Epargne nette	2 128	1 805	4 134	2 102	0
Dép. invest hors dette	3 479	6 777	5 499	8 000	10 000
Epargne nette	2 128	1 805	4 134	2 102	0
Recette invest hors dette	2 041	2 580	1 296	1 000	3 293
Emprunt d'équilibre	161	2 756	0	4 898	6 832

III – LA COMMUNE DE LABARTHE SUR LEZE

1- GESTION 2001-2007

FONCTIONNEMENT

ART	LIBELLE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL MANDAT
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 306 867.24 €	2 541 481.58 €	2 745 658.91 €	2 038 704.84 €	2 151 111.64 €	2 217 903.51 €	2 306 180.18 €	16 307 907.90 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	640 847.43 €	670 705.95 €	707 617.46 €	625 740.30 €	595 621.52 €	573 920.16 €	627 170.82 €	4 441 623.64 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	870 421.40 €	954 241.47 €	1 021 771.93 €	620 687.90 €	634 847.16 €	720 727.16 €	783 396.76 €	5 606 093.78 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	279 574.46 €	306 476.25 €	284 540.40 €	296 896.80 €	333 118.76 €	294 394.62 €	286 639.54 €	2 081 640.83 €
66	CHARGES FINANCIERES	138 445.74 €	132 348.36 €	114 710.79 €	99 135.00 €	86 622.64 €	144 494.16 €	61 475.60 €	777 232.29 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 627.40 €	196 190.80 €	80 350.08 €	3 883.72 €	2 421.98 €	2 619.20 €	54.40 €	348 147.58 €
022	DEPENSES IMPREVUES			- €	- €			- €	- €
68	DOT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	68 602.02 €	80 611.77 €	102 689.28 €	114 314.01 €	123 317.63 €	140 771.65 €	157 634.43 €	787 940.79 €
	ICNE 2004	70 056.75 €	61 799.91 €	54 548.97 €	45 928.76 €	44 506.15 €			276 840.54 €
14	Atténuations de produits	- €	- €	- €	46 192.35 €	46 344.80 €	47 076.56 €	26 773.63 €	166 387.34 €
73982	Reversement fiscalité			- €	- €	- €	- €		- €
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	176 292.04 €	139 107.07 €	379 430.00 €	185 926.00 €	284 311.00 €	293 900.00 €	363 035.00 €	1 822 001.11 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 464 139.33 €	2 674 082.30 €	2 824 870.72 €	2 222 662.92 €	2 268 225.80 €	2 371 722.27 €	2 484 142.07 €	17 309 845.41 €
70	PROD. DES SERV., DU DOMAINES ET VENTES DIVERS	113 796.64 €	134 617.37 €	123 548.71 €	4 322.01 €	4 400.00 €	7 616.78 €	8 568.72 €	396 870.23 €
73	IMPOTS ET TAXES	1 283 286.39 €	1 284 632.48 €	1 435 798.55 €	1 259 159.60 €	1 335 721.80 €	1 291 740.90 €	1 342 125.87 €	9 232 465.59 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	833 482.68 €	922 024.69 €	971 553.95 €	780 686.67 €	788 719.80 €	958 088.86 €	1 003 644.17 €	6 258 200.82 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 169.86 €	25 214.72 €	29 120.25 €	45 425.66 €	15 881.33 €	9 731.48 €	18 533.39 €	150 076.69 €
013	ATTENUATION DE CHARGES	95 606.21 €	114 825.63 €	106 986.58 €	56 746.02 €	53 544.83 €	82 357.49 €	54 849.79 €	564 916.55 €
76	PRODUITS FINANCIERS	38.56 €	38.58 €	310.31 €	31.52 €	31.50 €	31.50 €	36.75 €	518.72 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	59 376.31 €	122 672.08 €	95 752.46 €	21 603.82 €	23 997.78 €	22 155.26 €	6 301.47 €	351 859.18 €
72	TRAVAUX EN REGIE			- €	- €	- €	- €		- €
6611	Intérêts emprunts dettes	72 211.33 €	70 056.75 €	61 799.91 €	54 548.97 €	45 928.76 €	- €		304 545.72 €
042	Transfert section à section	171.35 €		- €	138.65 €			50 081.91 €	310.00 €
	EXCEDENT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 001 937.51 €

INVESTISSEMENT

ART	LIBELLE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL MANDAT
	DEPENSES DE L'EXERCICE	1 392 516.75 €	1 343 848.95 €	2 688 713.13 €	2 901 725.30 €	1 206 352.27 €	1 443 450.02 €	1 260 867.05 €	12 237 473.47 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	1 863.08 €	- €	24 915.12 €	280 760.78 €	- €	- €	- €	307 538.98 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 658.68 €	11 119.21 €	263 839.97 €	189 182.67 €	17 197.38 €	20 288.13 €	49 159.64 €	561 445.68 €
15	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	218 223.91 €	236 745.21 €	301 478.44 €	383 524.15 €	246 805.24 €	265 312.30 €	224 525.32 €	1 876 614.57 €
1688	ICNE	72 211.33 €	70 556.75 €	61 799.91 €	56 054.72 €	45 928.76 €			306 551.47 €
19	DIFF S/ REALISATIONS IMMO	4 616.41 €	15 857.18 €	64 314.48 €	599.60 €	1 714.78 €	- €	922.27 €	88 024.72 €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	- €		- €			- €		- €
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 083 892.60 €	879 468.35 €	734 837.99 €	789 605.22 €	894 706.11 €	1 035 369.83 €	981 249.53 €	6 399 129.63 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		108 238.80 €	1 003 763.61 €	236 660.14 €		120 682.48 €	5 010.29 €	1 474 355.32 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		21 863.45 €				1 797.28 €		23 660.73 €
24	IMMOBILISATIONS AFFECTATIONS CONCEDES	- €		233 763.61 €	965 338.02 €		- €		1 199 101.63 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	1 050.74 €		- €		- €	- €		1 050.74 €
27	AUTRES IMMO FINANCIERES	- €		- €			- €		- €
	RECETTES DE L'EXERCICE	1 703 680.88 €	1 343 722.85 €	2 422 919.05 €	2 995 783.04 €	1 262 371.75 €	1 259 236.09 €	1 293 911.59 €	12 281 625.25 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	94 336.03 €	274 994.31 €	251 214.88 €	217 680.82 €	165 725.27 €	210 570.66 €	195 409.01 €	1 409 930.98 €
1068	affectations du résultat	518 633.39 €	318 319.24 €	250 042.29 €	510 797.11 €	375 125.50 €	401 425.57 €	447 718.76 €	2 822 061.86 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	258 286.25 €	388 511.11 €	1 225 044.21 €	298 512.47 €	149 253.31 €	249 670.93 €	282 336.10 €	2 851 614.38 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	631 138.93 €	1 432.26 €	61 210.26 €	155 322.71 €	400 000.00 €	255 000.00 €	205 803.00 €	1 709 907.16 €
1688	ICNE	70 056.75 €	61 799.91 €	54 548.97 €	45 928.76 €	44 506.15 €			276 840.54 €
19	DIFF S/ REALISATIONS IMMO	14 102.01 €	56 286.25 €	80.74 €	164.94 €		- €		70 633.94 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		21 863.45 €		37 307.33 €	2 279.11 €	1 797.28 €	5 010.29 €	68 257.46 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 595.45 €	139 904.55 €	313 551.17 €	794 860.55 €	2 164.78 €	- €		1 298 076.50 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €	- €	- €				- €
24	IMMOBILISATIONS AFFECTATIONS CONCEDES	- €	- €	164 537.25 €	820 562.12 €				985 099.37 €
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	929.94 €			332.22 €				1 262.16 €
27	AUTRES IMMO FINANCIERES	- €	- €	- €	- €		- €		- €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	55 109.92 €	67 119.56 €	89 197.07 €	100 821.80 €	109 825.42 €	127 279.44 €	157 634.43 €	706 987.64 €
37	STOCKS DE MARCHANDISES	- €	- €	- €	- €				- €
O21	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	176 292.04 €	139 107.07 €	379 430.00 €	185 926.00 €	284 311.00 €	293 900.00 €	363 035.00 €	1 458 966.11 €
48	PENALITES	13 492.21 €	13 492.21 €	13 492.21 €	13 492.21 €	13 492.21 €	13 492.21 €	- €	80 953.26 €

EXCEDENT	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	44 151.78 €
DEFICIT			- €					

Bilan de Mandat (excédent de fonctionnement + excédent d'investissement)

1 046 089.29 €

***13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT** en dépenses d'Investissement : elles correspondent à des opérations d'ordre liées à l'amortissement des subventions d'équipements perçues pour acquisition. Par ailleurs, concernant les exercices 2003 et 2004, il s'agit d'amortissements de subventions sur les équipements transférés aux intercommunalités.

Si on considère que le mandat tel qu'il aurait du être c'est-à-dire de 6 années de mars 2001 à mars 2007, le montant de l'investissement sur ces 6 années est de 5 257 975 €, conforme aux prévisions de début de mandat 2001/2007.

DETTE – EPARGNE ET RATIOS

Une analyse sur les exercices 2004, 2005 et 2006 permet de conclure à une amélioration des marges d'autofinancement et à une maîtrise de l'investissement ainsi que de l'endettement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 9,5 % tandis que les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,9%. Parallèlement, la commune enregistre une augmentation de son épargne de gestion (Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de Fonctionnement) de + 28.2% de 2004 à 2006.

	2004	2005	2006	évolution
Epargne de gestion	556 846	588 335	713 625	+ 28.2 %
Frais financiers	99 100.00 €	89 623.00 €	144 494 .00 €	+ 45.8 %
Epargne Brute	457 746	501 712	569 131	+ 24.3 %
Remboursement du capital	249 600	246 805	265 312	+ 6.3 %
Epargne Disponible	208 146	254 907	303 819	+ 46.00 %

Les ratios de la commune

<u>Dépense réelles de fonctionnement/Population :</u>	378.93 € par habitant (815.00 € pour les communes de la même strate).
<u>Encours/Population :</u>	419.60 € par habitant (841.00 € pour les communes de la même strate).
<u>Produits fiscaux/Population :</u>	274.90 € par habitant (381.00 € pour les communes de la même strate).
<u>Personnel/Dépense réelles de fonctionnement :</u>	40,5 % par habitant (51.50 % pour les communes de la même strate).

Monsieur le Maire tend à modérer le ratio Personnel/dépenses réelles de fonctionnement puisqu'une partie du personnel communal a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Muretain et que les communes des autres strates n'ont pas forcément procéder à ces transferts.

LE BUDGET PRIMITIF 2008 - ORIENTATIONS

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

- **Charges à caractère général (chap.011) : autour de 660 000 €**

Ce chapitre enregistre une diminution de prévision par rapport au budget primitif 2007. Les prévisions ont été réévaluées par rapport aux réalisations enregistrées au cours de l'exercice 2007.

Cependant, il convient de rester prudent quant aux augmentations prévisibles et déjà enregistrées, c'est le cas notamment pour le carburant, le gaz et l'eau.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2007, deux enquêtes publiques ont été mises en œuvre et notamment celle du Plan Local d'Urbanisme, l'article correspondant à cette dépense a été ramené à 2 000 € au lieu de 14 000 € (dépense réalisée en 2007).

- **Masse Salariale (Chapitre 012) : autour de 840 000 €**

Outre la progression automatique de 2% annuelle liée au Glissement - Vieillesse - Technicité (GVT), les différentes réformes statutaires intervenues en fin d'exercice 2007 conduisent à une augmentation de la masse salariale.

Les points suivants ont fait l'objet de réforme :

- Taxe de + 0.20% sur les cotisations du Fonds National d'Aide au Logement,
- Décret portant sur l'élargissement des attributions de bonifications indiciaires versées de droit lorsque l'agent occupe les fonctions prévues par le décret,
- Décret portant sur les heures supplémentaires.

Il convient de prendre en compte les évolutions annuelles du point d'indice.

Enfin, la stabilité de la masse salariale de la commune s'explique par la politique menée par la municipalité en matière de pérennisation des emplois aidés. En effet, le changement de régime des salariés est neutre en matière de salaire, et a de plus un impact positif sur les charges patronales (absence de contribution ASSEDIC pour les fonctionnaires, régime de retraite unique).

Cependant, il convient de noter que les atténuations de charges du fait de la pérennisation des emplois aidés enregistreront mécaniquement une baisse.

- **Autres charges de gestion courante (chap.65) : autour de 320 000 €**

Ce chapitre est marqué par plusieurs augmentations. Elles sont dues aux contributions aux organismes de regroupement (SIVU, SDEHG, Service Incendie....) qui ont vu leurs compétences s'élargir pour certains et au transfert des dépenses liées au SIVU du Pool routier de l'article 6226 à l'article 6554.

Par ailleurs, l'ensemble des autres charges de ce chapitre sont stabilisées.

- **Charges financières (chap.66): 89 500 €**

Ces charges correspondent aux intérêts de la dette.

- **Charges exceptionnelles (chap.67): 140 €**

En l'état des prévisions budgétaires, le montant de ce chapitre n'est pas significatif.

Il convient d'ajouter les opérations d'ordres constituées par les amortissements pour 152 000 € et les pénalités Loi SRU art. 55 pour 28 500€

LES RECETTES

- **Recettes du domaine (chap.70) : autour de 7 600 €**

Ces recettes sont constituées par les ventes de concessions dans le cimetière et les redevances d'occupation du domaine public.

Elles seront inchangées pour l'exercice 2008.

- **Impôts et taxes (chap.73) : autour de 1 400 000 €**

Concernant la fiscalité locale :

Aucune augmentation du taux de fiscalité locale pour l'exercice 2008.

Bases 2007	Montant	Taux	Produit
TH	5 155 859.00 €	15.98%	823 906.27 €
TF	3 682 461.00 €	12.89%	474 669.22 €
TFNB	28 387.00 €	100.47%	28 520.42 €
TOTAL	8 866 707.00 €		1 327 095.91 €

Bases 2008	Montant	Taux Actuel	Produit
TH	5 291 000.00 €	15.98%	845 501.80 €
TF	3 782 000.00 €	12.89%	487 499.80 €
TFNB	28 400.00 €	100.47%	28 533.48 €
TOTAL	9 101 400.00 €		1 361 535.08 €
Ecart 2007/2008	+ 234 693.00 €		+ 34 439.17 €

- **Dotations et subventions (chap.74) : autour de 800 000 €**

Considérant que la Loi de Finances 2008 a reconduit le pacte de croissance, la commune peut raisonnablement prévoir une recette identique à celle de l'exercice 2007.

•DGF : 591 290 €

•DNC : 53 895 €

Allocations compensatrices : 58 568 €.

- **Autres produits de gestion courante (chap.75) : autour de 8 300 €**

Il regroupe les revenus des immeubles (loyers) et autres redevances d'occupation des domaines.

- **Produits exceptionnels (chap.77) : 850 €**

Ce chapitre représente les intérêts courus non échus et les subventions d'équipement transférées.

- **Atténuation de charges (013) : autour de 6 000 €**

Elle correspond aux remboursements maladie des agents titulaires et subventions pour les emplois aidés.

Le montant global prévisionnel du Budget Primitif – Section Fonctionnement - pour l'exercice 2008 s'élèverait à 2 200 000.00 €

Monsieur le Maire indique que le budget de 2008 sera un budget de transition puisque que les nouveaux élus n'ont pas eu le temps d'en débattre pleinement.

D'ailleurs, il précise qu'en l'état, la commune est hors délai pour le vote de son budget et qu'une demande de dérogation a été adressée à monsieur le Sous Préfet, mais Monsieur le Maire a jugé qu'il était nécessaire qu'une discussion budgétaire soit engagée avec les nouveaux élus.

INVESTISSEMENT

La prévision budgétaire pour la section Investissement serait de 930 000 € à 1 000 000 €.

L'investissement correspond aux dépenses d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Par ailleurs, les restes à réaliser de l'exercice 2007 seront mis en œuvre au cours de l'exercice 2008.

LES RECETTES

- **Principales Ressources Propres**

•Autofinancement : (Virement du Fonctionnement) 240 000 € environ.

•FCTVA : En considération des investissements réalisés au cours de l'exercice 2006, le produit attendu se situe à hauteur de 125 100 €

•TLE et Amendes de police : 60 000 €

- **Ressources externes**

Subventions attendues : environ 141 600 € (sur une base moyenne de 35% du montant des dépenses d'équipements). Les subventions attendues (DGE, Conseil Général et autres partenaires) n'ont pas fait, à ce jour, l'objet d'un acte de notification définitif. Respectant le principe de sincérité budgétaire, il convient de n'inscrire au Budget Primitif que les recettes certaines. Ainsi, les subventions attendues ne seront pas portées sur le document budgétaire.

•Emprunts : Il sera pour l'exercice 2008 de l'ordre de 300 000 €

LES DEPENSES

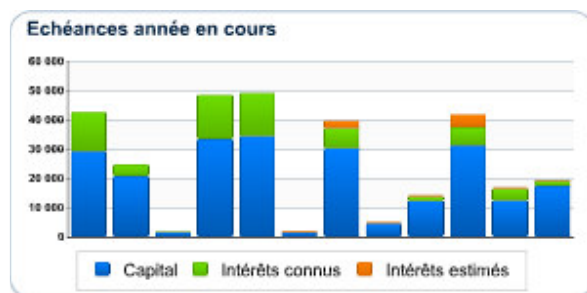
•Remboursement du capital : 224 000 €

Investissements prévisibles : (suivant liste jointe)

ECOLE MATERNELLE	0001	2 100.00 €
Mobilier		2100.00 €
COMPLEXE SPORTIF - TERRAINS	0002	1 600.00 €
Vestiaire rugby		1 600.00 €
REFECTION EGLISE	0003	3 500.00 €
Réfection sols		3 500.00 €
CENTRE CULTUREL	0005	8 500.00 €
Mobilier		8 500.00 €
BIBLIOTHEQUE	0006	49 100.00 €
Poste informatique		3 000.00 €
Mobilier		1 100.00 €
Médiathèque		45 000.00 €
TRAVAUX DE VOIRIE	0010	233 000.00 €
Pool routier		220 000.00 €
Etudes documents d'urbanisme		10 000.00 €
Economie énergie : éclairage public		3 000.00 €
MAIRIE	9905	30 000.00 €
Logiciel Compta		8 000.00 €
Remplacement parc Informatique		20 000.00 €
Mobilier		2 000.00 €
ATELIERS MUNICIPAUX	9906	60 000.00 €
Matériel ateliers		10 000.00 €
Matériel roulant		50 000.00 €
ECOLE PRIMAIRE	9909	7 720.00 €
Mobilier		5 970.00 €
RASED		1 750.00 €
CADRE DE VIE	9911	15 700.00 €
Puits		1 700.00 €
Bancs poubelles		2 000.00 €
Jardinières plaques quartier		5 000.00 €
Plantations		5 000.00 €
Guirlandes		2 000.00 €
FOSES	9912	203 500.00 €
Curage busage campagne 2006 - 2008		200 000.00 €
Etudes fosses 2006-2008 honoraires		3 500.00 €
		611 720.00 €

Le montant des dépenses d'équipements n'est, à ce jour, que provisoire, les commissions municipales n'ayant pas statué.

LA DETTE



Détail des Intérêts

Total des intérêts	* 75 451.59 €
---------------------------	---------------

Tableau des échéances

Exercice mensuel	Capital	Intérêts	Flux
janvier	27 165.48 €	13 238.09 €	40 403.57 €
février	15 608.15 €	2 981.18 €	18 589.33 €
mars	7 778.65 €	1 480.59 €	6 298.06 €
avril	31 640.74€	13 768.50 €	45 409.24 €
mai	34 369.17 €	15 359.09 €	49 728.58 €
juin	1 311.92 €	442.62 €	1 754.54 €
juillet	29 691.59 €	9 492.79 €	39 184.38€
août	4 446.17 €	431.67 €	4 877.84 €
septembre	13 388.02 €	1 849.45 €	15 237.47€
octobre	30 601.86 €	9 857.12 €	40 458.98€
novembre	12 274.63 €	4 523.52 €	16 798.15 €
décembre	17 275.57 €	2 026.97 €	19 302.54 €
	224 071.36 €	75 451.59 €	299 522.95 €

Monsieur le Maire conclut :

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2008 se résument de la manière suivante :

En fonctionnement, les prévisions de dépenses sont en diminution par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif 2007. En 2007, le BP s'établissait à 2 376 000 €, le BP 2008 se montera à environ 2 350 000 €. Concernant les recettes, il convient de prévoir une légère diminution de celles-ci. Quant aux recettes pour lesquelles la commune n'a pas encore reçu de notification notamment en ce qui concerne les droits de mutation, fondés sur les transactions immobilières intervenues sur le territoire communal, elles sont inscrites au minimum.

Ainsi, la prévision 2008 sera à l'équilibre avec 2 350 000 €. Il est à noter que le taux de fiscalité communal ne sera pas augmenté au cours de l'exercice 2008.

En investissement, le BP 2007 était de 1 175 000 € réévaluée en cours d'exercice à 3 237 000 € tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2006 et de l'ouverture de nouveaux crédits nécessaires à l'acquisition des terrains destinés à la construction d'un nouveau collège.

Le BP 2008 se limitera par conséquent à un montant de l'ordre d'1 million d'euros en dépenses et en recettes, afin de prendre en considération d'une part les opérations restant à réaliser nées des crédits ouverts sur l'exercice 2007 et d'autre part de mettre à l'étude les projets contenus dans le programme municipal.

Au titre de l'endettement, la commune procédera en 2008 à un emprunt de 1 200 000 € permettant les acquisitions foncières pour le collège (emprunt prévu au budget 2007 pour 1 120 000 €) et le financement des premières opérations d'investissement de 2008.

Les marges de manoeuvres communales exposées précédemment dans le chapitre « Gestion 2001-2007 » ont été maintenues au cours de l'exercice 2007. L'annuité de la dette est passée de 258 523 € au 31/12/2006 à 300 086 € au 31/12/2007. Le Capital Restant Dû est à ce jour de 1 892 075 €.

Au cours de l'exercice 2008, 6 emprunts anciens arriveront à échéance libérant ainsi d'autres marges de manoeuvres pour les exercices suivants.

Comparativement aux communes de la même strate, la durée résiduelle moyenne de notre dette est de 10,35 ans pour 14,73 ans pour les communes de même strate.

Débat et questions :

- M. G. Bonnafous interroge Monsieur le Maire concernant le Chapitre 012 Charges de personnel et assimilées : en 2007 la prévision était de 792 000 € et le réalisé de 783 000 €, pourquoi en 2008 une prévision de 840 000 € est elle envisagée ?

- M. le Maire indique qu'il y a eu plusieurs embauches et notamment des pérennisations d'emplois aidés. A ce jour, il n'y a plus qu'un seul emploi aidé sur la commune.

- M. G. Bonnafous poursuit en sollicitant une explication quant au passage entre 2004 et 2007 de 100 000 € de frais financiers à 144 000 €.

- M. le Maire précise que durant cette période un certain nombre d'investissements importants ont été réalisés dans la commune notamment des opérations de voirie et d'urbanisation, cette augmentation n'a rien d'anormale.

Monsieur le Maire pourra fournir les éléments de détail à M. Bonnafous tant pour les questions de personnel que pour les frais financiers.

- M. J. Lavaud constate qu'il y a + 28.5 % d'épargne de gestion, il demande des éléments d'explication.

- M. le Maire souligne que les gains de marges de manoeuvre proviennent essentiellement d'une démarche de maîtrise des dépenses.

- M. J. Lavaud interprète différemment cette évolution en observant que, selon lui, les marges de manoeuvres proviennent d'une masse important de subventions. Il indique, par ailleurs, qu'il est facile de se prévaloir de chiffres positifs et d'en tirer de la « gloriole ».

- M. le Maire précise que ces chiffres ne sont qu'un constat de la situation de la commune et qu'il s'agit simplement d'éléments d'informations à porter au débat.

- M. J. Lavaud note un décalage entre la page 22 (207 000 €) et la page 23 (244 000 €) du document en ce qui concerne le remboursement d'emprunts en capital.

- M. le Maire précise qu'en page 22 les remboursements des prêts départementaux ne sont pas inclus.

Aucune autre question n'ayant été enregistrée, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2008.

2. Compte Administratif 2007

Monsieur le Maire expose la gestion de l'exercice 2007 et le compte administratif 2007

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Charges à caractère général (CHAP. 011) :

Crédits ouverts : 702 560 €
Réalizations : 627 170 €

Sous Chapitre 60 (Achats Et Stocks) :

Crédits ouverts : 254 990 €
Réalizations : 233 620 €

Composé pour les articles plus importants :	Crédits	Réalizations
- Énergie – Électricité :	141 000 €	138 346 €
- Eau Assainissement :	26 500 €	19 633 €
- Fournitures Administratives :	12 000 €	9 805 €
- Fournitures Scolaires :	21 250 €	19 666 €

Sous Chapitre 61 (Services Extérieurs) :

Crédits ouverts : 235 100 €
Réalizations : 211 225 €

Composé pour les articles plus importants :	Crédits	Réalizations
- Entretien et Réparations :	103 000 €	90 195 €
- Primes d'assurance :	59 000 €	54 859 €
- Maintenance :	38 600 €	36 360 €

Sous Chapitre 62 (Autres Services Extérieurs) :

Crédits ouverts : 208 060 €
Réalizations : 178 284 €

Composé pour les articles plus importants :	Crédits	Réalizations
- Action jeunes/Mjc :	73 000 €	70 512 €
- Transports Collectifs :	10 150 €	8 116 €
- Frais de Télécommunication :	19 000 €	15 239 €
- Fêtes et Cérémonies :	48 150 €	42 135 €

Sous Chapitre 63 (Taxes Foncières) :

Crédits ouverts : 4 500 €

Réalisations : 4 041 €

Dépenses de Personnel (CHAP.012) :

Crédits ouverts : 792 795 €

Réalisations : 783 396 €

Autres charges de gestion courante (chap.65) :

Crédits ouverts : 290 810 €

Réalisations : 286 639 €

Ce chapitre reprend les dépenses liées à l'activité des partenaires de la commune notamment :

	Crédits	Réalisations
Contribution organismes de regroupement:	76 000 €	75 436 €
Service incendie :	57 400 €	57 335 €
CCAS :	18 800 €	18 800 €
Subventions aux associations et autres :	59 200 €	59 379 €

Charges financières (chap.66):

Crédits ouverts : 65 000 €

Réalisations : 61 475 €

Charges exceptionnelles (chap.67):

Crédits ouverts : 1 000 €

Réalisations : 4 977 €

Il s'agit de charges de gestion (titres annulés et valeur comptable des immobilisations cédées).

Dotations aux amortissements et aux provisions (CHAP. 042) :

Crédits ouverts : 152 900 €

Réalisations : 152 712 €

Virement à la section d'investissement (chap. 023) :

Crédits ouverts : 363 035 €

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à

Crédits ouverts : 1 847 855 €

Réalisations : 1 723 980 €

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice est

Crédits ouverts : 2 400 200 €

Réalisations : 1 943 145 €

LES RECETTES

Recettes du Domaine (CHAP.70) :

Crédits ouverts : 7 628 €

Réalisations : 8 568 €

Ces recettes sont constituées par les ventes de concessions dans le cimetière et les redevances d'occupation du domaine public.

Impôts et Taxes (chap.73) :

Crédits ouverts : 1 347 928 €

Réalisations : 1 342 125 €

Le produit fiscal attendu pour l'exercice 2007 était de 1 335 838 €, la commune a perçu 1 332 145 €.

Les autres produits fiscaux et taxes sont :	Crédits	Réalisations
- Droits de place :	4 000 €	4 309 €
- Taxes emplacements publicitaires :	7 200 €	5 671 €

<u>Dotations et subventions (chap.74) :</u>	
Crédits ouverts :	929 855 €
Réalisations :	1 004 547 €

<u>DGF :</u>	Prévu et réalisé 583 900 €
<u>DNC :</u>	Prévu et réalisé 118 355 €
Compensation taxes additionnelles :	Prévu 65 000 €, réalisé 149 257 €

Autres produits de gestion courante (chap.75) :

Crédits ouverts :	10 200 €
Réalisations :	17 629 €

Il regroupe les revenus des immeubles (loyers) et autres redevances d'occupation des domaines.

Produits financiers (chap.76) :

Crédits ouverts :	30 €
Réalisations :	36 €

Produits exceptionnels (chap.77) :

Crédits ouverts :	6 300 €
Réalisations :	6 301 €

Atténuations de charges (chap.013) :

Crédits ouverts :	48 259 €
Réalisations :	54 849 €

Ces atténuations sont liées à des remboursements sur rémunération du personnel.

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice est de :

Réalisations : 2 484 142 €

INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Principales ressources propres

Autofinancement : (virement du fonctionnement) 363 035 €

Pour mémoire affectation du résultat N-1 : 447 718 € sur le Budget 2007

FCTVA : En considération des investissements réalisés en 2005,

Crédits ouverts :	131 640 €
Réalisations :	131 650 €

TLE et amendes de police :

Crédits ouverts :	62 000 €
-------------------	----------

Réalisations : 63 759 €

Ressources externes

Subventions affectées aux opérations votées :

Crédits ouverts : 345 732 €

Réalisations : 282 336 €

Emprunts :

Crédits ouverts : 1 723 744 €

Réalisations : 205 803 €

LES DEPENSES

Remboursement du capital :

Crédits ouverts : 239 700 €

Réalisations : 224 525 €

Investissements propres :

Crédits ouverts : 2 666 420 €

Réalisations : 1 006 539 €

BUDGET PRIMITIF 2007

DEPENSES - PREVISIONS

FONCTIONNEMENT		
11	Charges à caractères générales	722 960.00 €
12	Charges de personnel	778 495.00 €
22	Dépenses imprévues	5 000.00 €
13	Pénalités	47 100.00 €
65	Charges de gestion courante	290 810.00 €
66	Charges financières	65 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68	Dotations Amort.	148 900.00 €
042	Transfert de section à section	
23	Virement section Investissement	295 035.00 €

2 354 300.00 €

INVESTISSEMENT		
13		- €
16	Emprunts	239 700.00 €
	Opérations d'équipements	912 400.00 €
26	Participations	Pour mémoire
27	Autres Immobilisations Financières	Pour mémoire
40	Opérations d'ordre	20 000.00 €
41		3 500.00 €
001	Déficit	- €

1 175 600.00 €

		DEPENSES TOTALES
FONCTIONNEMENT		2 354 300.00 €
INVESTISSEMENT		1 175 600.00 €

		DEPENSES TOTALES
FONCTIONNEMENT		2 354 300.00 €
INVESTISSEMENT		1 175 600.00 €
CUMUL		3 529 900.00 €

RECETTES - PREVISIONS

FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	9 282.00 €
73	Impôts et taxes	1 368 928.00 €
74	Autres produits de gestion	905 760.00 €
75	Autres produits	5 500.00 €
13	Atténuation de charges	44 000.00 €
76	Produits financiers	30.00 €
77	Produits exceptionnels	20 800.00 €
72	Travaux en régie	- €
042	Transfert de section à section	- €
02	Résultat reporté	- €

2 354 300.00 €

INVESTISSEMENT		
10	Dotations	193 640.00 €
13	Subventions d'investissement	39 939.00 €
16	Emprunts	494 586.00 €
	Pénalités	- €
28	Amortissements	- €
41	Opérations d'ordre	152 400.00 €
45	Opérations pour tiers	- €
21	Virement du fonctionnement	295 035.00 €

1 175 600.00 €

		RECETTES TOTALES
FONCTIONNEMENT		2 354 300.00 €
INVESTISSEMENT		1 175 600.00 €

		RECETTES TOTALES
FONCTIONNEMENT		2 354 300.00 €
INVESTISSEMENT		1 175 600.00 €
CUMUL		3 529 900.00 €

BUDGET PRIMITIF + DM ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2007 et RAR 2006 Intégrés

DEPENSES

FONCTIONNEMENT		
11	Charges à caractères générales	702 560.00 €
12	Charges de personnel	792 795.00 €
22	Dépenses imprévues	5 000.00 €
13	Atténuations de charges	27 100.00 €
65	Charges de gestion courante	290 810.00 €
66	Charges financières	65 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68	Dotations Amort	152 900.00 €
23	Virement section Investissement	363 035.00 €
042	Transfert de section à section	- €

2 400 200.00 €

INVESTISSEMENT		
13		- €
16	Emprunts	239 700.00 €
	Opérations d'équipements	2 666 420.03 €
19	Diff cess immo	- €
45	Opérations pour tiers	- €
001	Déficit	304 749.97 €
024	Produit des cessions	- €
040	OPERATIONS D'ordre	20 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	6 500.00 €

3 237 370.00 €

RECETTES

FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	7 628.00 €
73	Impôts et taxes	1 347 928.00 €
74	Autres produits de gestion	929 855.00 €
75	Autres produits	10 200.00 €
13	Atténuation de charges	48 259.00 €
76	Produits financiers	30.00 €
77	Produits exceptionnels	56 300.00 €
72	Travaux en régie	- €
02	Résultat reporté	- €
042	Transfert de section à section	- €

2 400 200.00 €

INVESTISSEMENT		
10	Dotations	641 358.76 €
13	Subventions d'investissement	345 732.24 €
16	Emprunts	- €
	Pénalités	1 723 744.00 €
28	Amortissements	- €
21	Virement du fonctionnement	363 035.00 €
45	Opérations pour tiers	- €
024	Produit des cessions	4 100.00 €
040	OPERATIONS D'ordre	152 900.00 €
041	Opérations patrimoniales	6 500.00 €

3 237 370.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2007

DEPENSES

FONCTIONNEMENT		
11	Charges à caractères générales	627 170.82 €
12	Charges de personnel	783 396.76 €
22	Dépenses imprévues	286 639.54 €
13	Atténuations de charges	61 475.60 €
65	Charges de gestion courante	54.40 €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
68	Dotations Amort	- €
23	Virement section Investissement	26 773.63 €
042	Transfert de section à section	157 634.43 €

1 943 145.18 €

INVESTISSEMENT		
13		- €
16	Emprunts	224 525.32 €
	Opérations d'équipements	1 006 539.80 €
19	Diff cess immo	922.27 €
45	Opérations pour tiers	- €
001	Déficit	- €
024	Produit des cessions	- €
040	OPERATIONS D'ordre	23 869.37 €
041	Opérations patrimoniales	5 010.29 €

1 260 867.05 €

RECETTES

FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	€ 8 568.72
73	Impôts et taxes	1 342 125.87 €
74	Autres produits de gestion	1 004 547.99 €
75	Autres produits	€ 17 629.57
13	Atténuation de charges	€ 54 849.79
76	Produits financiers	€ 36.75
77	Produits exceptionnels	€ 6 301.47
72	Travaux en régie	€ -
02	Résultat reporté	€ -
042	Transfert de section à section	€ 50 081.91

2 484 142.07 €

INVESTISSEMENT		
10	Dotations	643 127.77 €
13	Subventions d'investissement	282 336.10 €
16	Emprunts	205 803.00 €
	Pénalités	- €
28	Amortissements	- €
21	Virement du fonctionnement	- €
45	Opérations pour tiers	- €
024	Produit des cessions	- €
040	OPERATIONS D'ordre	157 634.43 €
041	Opérations patrimoniales	5 010.29 €

1 293 911.59 €

DEPENSES TOTALES

FONCTIONNEMENT	1 943 145.18 €
INVESTISSEMENT	1 260 867.05 €
CUMUL	3 204 012.23 €

RECETTES TOTALES

FONCTIONNEMENT	€ 2 484 142.07
INVESTISSEMENT	€ 1 293 911.59
CUMUL	3 778 053.66 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2007

FONCTIONNEMENT	540 996.89 €
INVESTISSEMENT	33 044.54 €
CUMUL	574 041.43 €

RESULTAT DE CLOTURE

EX 2007	€ 574 041.43
EXERCICE ANTERIEUR	-304 749.97 €
CUMUL	€ 269 291.46

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2007

DEPENSES	1 565 600.00 €
RECETTES	1 282 820.00 €
CUMUL	-282 780 €

Aucune observation n'étant enregistrée, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Bernard BERAIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- (1) Approuve le compte administratif 2007 à des membres présents et représentés lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTE A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes	2 484 142.07 €	1 293 911.59 €		1 282 820.00 €
Dépenses	1 943 145.18 €	1 260 867.05 €		1 565.600.00 €
Solde d'exécution	+ 540 996.89 €	+ 33 044.54 €		
Déficit reporté N-1		- 304 749.97 €		
Excédent reporté N-1				- 282 780.00 €
DEFICIT DE CLOTURE		- 271 705.43€		
EXCEDENT DE CLOTURE	+ 540 996.89 €			

- résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE PRECEDENT 2006 1	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2	SOLDE D'EXECUTION 2007 3	RESULTAT DE CLOTURE 2007 = (1-2)+3
Investissement	- 304 749.97 €		+ 33 044.54 €	- 271 705.43 €
Fonctionnement	+ 447 718.76 €	447 718.76 €	+ 540 996.89 €	+ 540 996.89 €
Total	142 968.79 €		+ 574 041.43 €	+ 269 291.46 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil de décider :

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 540 996.89 €
<u>Résultats antérieurs reportés (année 2006)</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	+ 0.00 €

Résultat à affecter :	+ 540 996.89 €
------------------------------	-----------------------

Résultat d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) :

D 001 (besoin de financement) déficit

R 001 (excédent de financement :

- 271 705.43 €

Solde des restes à réaliser d'investissement :

Besoin de financement- déficit :

- 282 780.00 €

Excédent de financement

Besoin de financement – déficit :

- 554 485.43 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement,
- apurement du déficit :**

540 996.89 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme exposé ci-dessus :

M. J. Lavaud votera contre cette décision d'affectation du résultant car il considère que des excédents de fonctionnement n'ont pas à être intégralement reportés en investissement, il précise que cela n'était pas l'usage dans la commune jusqu'à maintenant.

• VOTE :
POUR : 23
CONTRE : 2 (J. Lavaud – N. Cascino)
ABSTENTIONS : 1 (G. Bonnafous)

Intercommunalité

5. Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de transports des Personnes Agées

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Labarthe sur Lèze a par délibération en date du 12 octobre 1980 adhéré au SITPA.

A ce titre, la commune est amenée à délibérer pour toute modification statutaire.

Par courrier en date du 5 mars 2008, monsieur le président du SITPA sollicite les conseils municipaux des communes adhérentes pour étendre le périmètre de compétence du syndicat à cinq nouvelles communes :

- Esparron
- Eup
- Labruyere-Dorsa
- Mascarville
- Seyre

Ces communes ont fait part de leur désir d'adhérer au SITPA.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour l'adhésion de ces cinq communes.

Monsieur P. Barranger, délégué de la commune auprès du SITPA fait le point de la dernière réunion syndical à laquelle il a participé.

Le SITPA sera constitué de 413 communes, si le vote du conseil municipal est favorable, avec 413 délégués. Monsieur Barranger indique en outre qu'il a été élu au bureau du syndicat constitué de 35 membres.

S'engage un débat, à l'initiative de M. Lavaud, à propos de ce qu'il qualifie de largesses du Conseil Général en matière de transports.

- VOTE :
 - POUR : Unanimité
 - CONTRE :
 - ABSTENTIONS :

6. Rapport du SIALA sur le service public de l'Assainissement

L'intégralité du rapport est consultable en mairie auprès de M. Autret.

Monsieur Yves Cadas présente le rapport :

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 du Code Général des Collectivités Territoriales et la Loi n° 95-101 du 02 Février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, font obligation aux Syndicats d'eau et d'assainissement d'informer en détail, tous les ans, leurs Communes membres. Les Communes membres, en application de l'article L 1411-13 du CGCT, doivent avoir connaissance de ce rapport dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné

La station d'épuration située sur la Commune du Vernet date de 1975 avec une modification en 1988. Elle a une capacité de 6 000 équivalents habitants avec exutoire dans l'Ariège.

Le réseau de collecte atteint 63 Kms avec 18 postes de relèvement dont 5 postes de relèvement sur Labarthe-sur-Lèze. Le poste le plus important est celui de l'Impasse du Pont où transitent 90 % des flux de la Commune.

Le rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement est composé de 2 parties :

- 1^{ère} partie : Indicateurs financiers.
- 2^{ème} partie : Indicateurs techniques.

1^{ère} partie : Indicateurs financiers.

Prix du service :

La tarification faite à l'abonné est composée d'une prime fixe annuelle et d'une facturation du nombre de M3 rejetés.

La facturation est composée d'une prime fixe, afin de préserver l'équilibre financier du service, et d'un prix au m3 d'eau consommée.

❖ Prix du M3 :	1,039 €
❖ Prime fixe :	65,40 €
❖ Prix total d'un M3 sur 120 M3 de consommation :	1,67 €

EVOLUTION	2002	2003	2004	2005	2006	2007
ABONNES FACTURES VARIATION	2740	2804 + 2,34 %	2781 - 0,82 %	2856 +2.70%	2891 +1.23%	2956 +2.25%
VOLUME FACTURE VARIATION EN M3	383 556	379 434 - 1,07 %	416 249 + 9,70 %	420 676 +1.06%	420 982 + 0.07%	425 960 +1.18%

L'augmentation de 2.25% sur le nombre d'abonnés ne représente que la variation due aux mouvements de ceux-ci entre les départs et les arrivés. L'augmentation des abonnées est en réalité nulle.

Données Budgétaires :

Recettes d'exploitation :

Travaux de branchements :	0 €
Redevance d'assainissement :	646 125 €
Prime d'épuration :	36 715 €
Subventions en annuités :	5 615 €
Autres recettes :	44 436 €

Total : 732 890 €

Les recettes de branchements sont nulles puisque aucun raccordement n'est autorisé.

Endettement du syndicat :

Il est aujourd'hui nul dans la mesure où l'ensemble des emprunts ont été remboursés depuis 2005 en prévision de la réalisation du nouvel équipement d'assainissement.

Sous traitance du SDEA :

Par marché de service du 1^{er} décembre 2007, le SDEA (service départemental de l'eau et de l'assainissement) assure la responsabilité de l'exploitation technique et la gestion des ouvrages d'assainissement.

Le coût de cette prestation est de 202 884 € H.T soit 0.4763 € par m3 facturé.

Travaux :

Réalisation hors programme 2006 de l'assainissement au Giratoire des Agriès 84 957 € H.T

Les programmes départementaux sont réservés depuis 1999 pour la réalisation d'une nouvelle station d'assainissement.

De 2004 à 2007, la construction de cet équipement a été bloquée suite à des retards dans le choix de site d'implantation.

2^{ème} partie : Indicateurs techniques.

Indicateurs techniques : Traitement et collecte

Ce point décrit le fonctionnement de l'actuelle station.

Il est fait état des volumes traités qui pour l'exercice 2007 sont les plus faibles depuis 6 ans avec 508 998 m3 pour 566 385 m3 en 2006.

Il est dressé un point des charges polluantes traitées par la station. Au regard des charges polluantes reçues et de la surcharge de la station, les rendements sont satisfaisants.

Au cours de l'année 2007, la station a produit 141.1 tonnes de matières sèches dont 45.5 tonnes ont pu être valorisés en épandage agricole.

Monsieur Cadas apporte un élément de précision quant à la gestion de la future station d'épuration. La solution du compostage sera retenue, le traitement ne sera pas réalisé à Labarthe sur Lèze mais vraisemblablement dans le cadre d'une autre structure du type syndicat de la Saurdrune.

Renseignements techniques complémentaires.

Il s'agit de :

- la description des missions du SDEA,
- la consommation d'électricité engendrée par l'exploitation (362 KWh en 2007 soit une baisse de - 13.27 % par rapport à 2006)
- la description des interventions sur les réseaux et les postes de relèvement ; en 2007, il a été procédé à 60 intervention sur le réseau dont 20 à Labarthe sur Lèze (débouchages de réseaux ou de boites de branchements chez des particuliers).

Suivi des documents administratifs

Cette partie traite des indicateurs de performance de la station ainsi que du suivi des documents relatifs au réseau du syndicat (Devis de raccordement, Avis sur les permis de construire et certificat d'urbanisme...) soit pour l'exercice 2007, 57 dossiers dont la majorité a consisté en des déclarations de travaux.

Dépenses d'exploitation

Montant de l'exploitation 2007 :	202 884 € HT
Dont SDEA :	181 459 € HT
Sous traitance diverses :	11 280 € HT
Retenue de garantie	10 114 € HT
Volumes facturés :	425 960 m3

Conclusions du rapport :

Le fonctionnement de la station d'épuration du SIALA a été satisfaisant au regard des surcharges régulièrement admises sur les ouvrages de traitement (Les bilans d'auto surveillance 2007 sont tous conformes). On notera des by pass d'eaux usées sans traitement aux mois de mai et juin 2007 qui ont été très pluvieux. La nouvelle station dont les travaux ont débuté fin 2007 permettra d'améliorer les rendements épuratoires et assurera une meilleure protection du milieu récepteur.

Annexes :

Valorisation des boues agricoles
Etats des volumes mensuels
Bilans des charges polluantes d'auto surveillance

Après avoir entendu l'exposé,

M. J. Lavaud demande la raison de la diminution à - 12% de la collecte ?

M. Y. Cadas et M. S. Paris indiquent que cette situation est due, d'une part aux pluies moins abondantes que les années précédentes qui pénètrent dans le réseau d'assainissement et d'autre part aux réhabilitations de réseaux qui fournissent moins d'eaux parasites.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte du rapport d'activité 2007 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lèze Ariège.

Séance clôturée à : 22h25



Projets de délibérations soumis au vote du Conseil Municipal

ANNEXE AU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2008

POINT 1 – D.43/2008

Le Conseil Municipal,

LES OBJECTIFS DU D.O.B

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée quant à l'évolution de la situation financière de la commune.

LES OBLIGATIONS DU D.O.B

- La tenue du D.O.B est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.
- Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité.
- Le D.O.B doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.
- **Il n'a aucun caractère décisionnel** mais sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Monsieur le Maire présente les éléments d'orientations budgétaires pour l'exercice 2008.

Aucune autre question n'ayant été enregistrée, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2008.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme aux registres
Fait à Labarthe sur Lèze, le 16 avril 2008

**Le Maire,
Bernard BERAÏL**

Objet : Compte administratif 2007

POINT 2– D.44/2008

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil,

le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Bernard BERAÏL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

(1) Approuve le compte administratif 2007 à des membres présents et représentés lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTE A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes	2 484 142.07 €	1 293 911.59 €		1 282 820.00 €
Dépenses	1 943 145.18 €	1 260 867.05 €		1 565 600.00 €
Solde d'exécution	+ 540 996.89 €	+ 33 044.54 €		
Déficit reporté N-1		- 304 749.97 €		
Excédent reporté N-1				- 282 780.00 €
DEFICIT DE CLOTURE	+ 540 996.89 €	- 271 705.43 €		
EXCEDENT DE CLOTURE				

- résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE PRECEDENT 2006 1	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT 2	SOLDE D'EXECUTION 2007 3	RESULTAT DE CLOTURE 2007 = (1-2)+3
Investissement	- 304 749.97 €		+ 33 044.54 €	- 271 705.43 €
Fonctionnement	+ 447 718.76 €	447 718.76 €	+ 540 996.89 €	+ 540 996.89 €
Total	142 968.79 €		+ 574 041.43 €	+ 269 291.46 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil de décider :

❖ **D'APPROUVER le Compte Administratif pour l'exercice 2007.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus

A la majorité des membres présents et représentés

(POUR : 24 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1)

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Pour extrait conforme aux registres
Fait à Labarthe sur Lèze, le 16 avril 2008

**Le Maire,
Bernard BERAÏL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il convient de décider :

- ❖ Que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus

A la majorité des membres présents et représentés

(POUR : 25 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1)

Pour extrait conforme aux registres
Fait à Labarthe sur Lèze, le 16 avril 2008

**Le Maire,
Bernard BERAÏL**

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2007 faisant apparaître *un excédent de fonctionnement d'un montant de 540 996.89 €*,

Statuant sur l'affectation du résultat,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2007 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 540 996.89 €
Résultats antérieurs reportés (année 2006) ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	+ 0.00 €

Résultat à affecter :	+ 540 996.89€
------------------------------	----------------------

Résultat d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) :	
D 001 (besoin de financement) déficit	
R 001 (excédent de financement) :	- 271 705.43 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	
Besoin de financement- déficit :	- 282 780.00 €
Excédent de financement	
Besoin de financement – déficit :	- 554 485.43 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

2) **Affectation en réserves R 1068 en investissement,**
- apurement du déficit : **540 996.89 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter les résultats comme exposé ci-dessus :

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus

A la majorité des membres présents et représentés
(POUR : 23 - CONTRE : 2 - ABSTENTION : 1)

Pour extrait conforme aux registres
Fait à Labarthe sur Lèze, le 16 avril 2008

Le Maire,
Bernard BERAÏL

Objet : Extension du périmètre du SITPA

POINT 5 – D.47/2008

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Labarthe sur Lèze a par délibération en date du 12 octobre 1980 adhéré au SITPA.

A ce titre, la commune est amenée à délibérer pour toute modification statutaire.

Par courrier en date du 5 mars 2008, monsieur le président du SITPA sollicite les conseils municipaux des communes adhérentes pour étendre le périmètre de compétence du syndicat à cinq nouvelles communes :

- Esparron
- Eup
- Labruyere-Dorsa
- Mascarville
- Seyre

Ces communes ont fait part de leur désir d'adhérer au SITPA.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour l'adhésion de ces cinq communes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus

A la majorité des membres présents et représentés

(POUR : Unanimité - CONTRE : - ABSTENTION :)

Pour extrait conforme aux registres
Fait à Labarthe sur Lèze, le 16 avril 2008

**Le Maire,
Bernard BERAÏL**

Objet : Rapport du SIALA sur le service public de l'assainissement

POINT 6 – D .48/2008

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 du Code Général des Collectivités Territoriales et la Loi n° 95-101 du 02 Février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, font obligation aux Syndicats d'eau et d'assainissement d'informer en détail, tous les ans, leurs Communes membres. Les Communes membres, en application de l'article L 1411-13 du CGCT, doivent avoir connaissance de ce rapport dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire présente le rapport,

Après avoir entendu l'exposé, il est demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte du rapport d'activité 2007 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Lèze Ariège.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme aux registres
Fait à Labarthe sur Lèze, le 16 avril 2008

**Le Maire,
Bernard BERAÏL**